

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 14 mars 2025**

**Point 7d à l'ordre du jour**

**Délibération n° 2025-08**

**Autorisant la Directrice générale à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet la mise à disposition de personnels intérimaires**

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Article 1°** - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet la mise à disposition de personnels intérimaires.

**Article 2°** - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire  
le : 03 avril 2025

Sylvie LEMMET  
Présidente du Conseil d'administration